

Axel Gauvin,
Président de
L'Office de la Langue Créole de La Réunion
/Lofis la Lang Kréol La Rénion

276, Chemin Dubuisson
97436 Saint-Leu
email : ax.gauvin@orange.fr

Saint-Leu, le 30 mai 2008

Madame la députée-maire,
Monsieur le député-maire,
Monsieur le maire

L'importance capitale pour les Réunionnais, de la langue française, langue de la République, n'est pas à démontrer. Par contre la promotion de notre langue régionale, notre créole, reste à faire, et ce pour le respect de la dimension créole de notre identité, pour la réussite de ceux de nos enfants qui sont avant tout créolophones – même si, pour ces derniers, comme pour tous les autres, la possession de la langue française est incontournable.

Nous tous qui sommes soucieux de l'avenir de La Réunion et du bien vivre de notre population, devrions avoir présente à l'esprit la donnée suivante : lors d'un sondage IPSOS effectué en 2007, 83% des personnes habitant notre île ont déclaré qu'il est important que notre créole continue d'être parlé à l'avenir. L'attachement que les Réunionnais ont pour leur créole est donc beaucoup plus profond qu'on ne se l'imagine souvent, et, tous, nous devrions prendre cette donnée en compte.

Alors, pour que les Réunionnais se sentent bien dans leurs deux langues, il est nécessaire que français et créole soient respectés à tous les niveaux. L'échelon communal nous paraît, ici, absolument central. Pour cette raison, il nous semble qu'une charte de « Commune respectueuse du bilinguisme créole-français » pourrait être offerte à vos administrés avec la possibilité pour eux :

1. D'être accueillis en créole dans les principaux services ouverts au public, une affichette le précisant sur le bureau du/de la ou des employés (es) bilingue (s), dans l'écriture choisie par la municipalité ;
2. D'avoir un mariage bilingue (en créole et français pour la partie orale, l'écrit restant en français) ;
3. D'avoir une information sur cette offre de la municipalité.

L'Office de la Langue Créole de La Réunion vous demande donc, Madame la députée-Maire, Monsieur le député-Maire, Monsieur le Maire, un entretien pour discuter de tout cela avec vous et pour vous proposer un partenariat dans tous les domaines où le bilinguisme s'impose : celui de la santé, celui du respect de l'environnement et du développement durable, celui de la communication directe avec la population de votre commune... et dans tous les autres domaines où cela vous vous semblerait utile.

L'Office met gracieusement à votre disposition la traduction en créole réunionnais des articles du Code Civil nécessaires à la célébration du mariage bilingue.

Pour tout écrit, L'Office, tout en souhaitant l'unité graphique du créole réunionnais, s'engage à vous proposer vos textes dans l'écriture du créole que vous souhaitez.

En espérant que vous voudrez nous accorder cette entrevue, nous vous prions, d'agréer Madame la députée-maire/M. le Maire/etc., l'expression de nos salutations respectueuses.